



L a u s a n n e

Au Conseil communal
de Lausanne

Lausanne, le 3 novembre 2015
C. 28/51 - TRX/IDAFF 188'376 - uc

Réponse à la résolution de M. Roland Philippoz adoptée par le Conseil communal, suite à la réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz « Quel bilan un an après l'introduction de la taxe au sac ? »

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 26 août 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellateur, disant : « *le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre – amélioration des équipements, information, sanction – pour que Lausanne retrouve la propreté qui était la sienne avant l'introduction de la taxe au sac* ».

En date du 20 avril 2015, la Municipalité a transmis à votre Conseil le bilan 2014 de la taxe au sac. Ce document détaillé contient tous les résultats relatifs aux différentes collectes, le taux de non-conformité constaté, ainsi que les mesures prises en 2014 et celles mises en place en 2015.

De plus, une conférence de presse s'est déroulée le 7 octobre 2015, afin d'informer le public de la restructuration de la Direction des travaux qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'objectif de cette démarche est de regrouper les différents domaines d'activités afin d'offrir, dans un esprit d'amélioration permanente, des prestations de qualité à la population et de mieux répondre à ses attentes.

Dès lors, un Service de la propreté urbaine a été créé et répondra, par les synergies ainsi développées, aux demandes figurant dans la résolution mentionnée en marge.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la résolution susmentionnée et vous remercie de prendre acte de la présente communication.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch